

## Barème honoraires administration de biens

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

### Honoraires de gestion

7,5% TTC

9,9% TTC

11,7% TTC

Gestion courante

Gestion courante

Gestion courante

+

Assurance Loyers Impayés –  
2,4% TTC des loyers et  
charges quittancées

Assurance Loyers Impayés –  
2,4% TTC des loyers et  
charges quittancées

+

Assurance Vacance Locative  
– 1,8% TTC des loyers et  
charges quittancées

TVA en vigueur 20%

Mono-propriété :

Sur devis

Heures de vacations si expertise, sinistre, contentieux (hors GLI), présence en assemblée générale, toute tâche non incluse dans le mandat de gestion : **70 € TTC**

Inventaire, si meublé :

**100 € TTC / heure**

### Tarif annuel Assurance Propriétaire Non Occupant\*

(maison et appartement vide ou meublé)

Studio, T2,  
T3 et plus

Maison

Commerce

**70 € TTC**

**130 € TTC**

**160 € TTC**

\* Ces tarifs ont été négociés spécifiquement pour Orpi C'immo et sont susceptibles d'évoluer en fonction des augmentations que pourrait pratiquer la compagnie d'assurance.

TVA en vigueur 20%

## Honoraires de location

	Visite du logement Constitution du dossier Rédaction de bail	État des lieux	Frais d'entremise et de négociation
Zone très tendue	<b>12,10 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>3,03 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>100 €</b>
Zone tendue	<b>10,09 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>3,03 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>100 €</b>
Zone non tendue	<b>8,07 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>3,03 €<sup>TTC</sup> / m<sup>2</sup></b> surface hab.	<b>100 €</b>
Imputation	Propriétaire & locataire	Propriétaire & locataire	Propriétaire

\* Plafonds légaux en vigueur instaurés par la loi Alur du 24 mars 2014 (loi du 6.789: art.51, modifié loi ALUR du 34.314: art. 11, 8°)

## Honoraires des autres baux

	Taux d'honoraires
Baux hors habitation principal	<b>10 %<sup>HT</sup></b> du loyer annuel HT Locataire / Propriétaire
Baux stationnement ou annexes	<b>10 %<sup>HT</sup></b> du loyer annuel HT Locataire / Propriétaire
Bail professionnel ou commercial	<b>15 %<sup>HT</sup></b> du loyer annuel HT Locataire / Propriétaire
Avenant au bail	<b>250 €<sup>TTC</sup></b> à la charge du demandeur

L'esprit coopératif,  
ça change l'immobilier.

## Barème à compter du 24/04/2024 et du mandat n°106



### Honoraires de transaction

(comprennent le suivi de dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Conformément à la réglementation les honoraires sur les mandats de vente hors succession sont à la charge du vendeur. Dans le cadre des mandats de recherche ou d'un mandat de vente pour une succession, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.)

#### Prix de vente

#### Honoraires (TTC)

(TVA de 20% calculée sur le montant de la transaction réalisée)

Pour les prix de vente inférieurs à 30 000 €	Forfait 4 000 €
Pour les prix de vente inférieurs à 30 001 € et 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7,5 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 500 000 €	5,5 %
Supérieur à 500 001 €	5 %

**ORPI / C'IMMO**  
SAS AU CAPITAL DE 1 500 000 €  
TVA INTRACOM FR 25 827 444 019  
RCS MONTPELLIER 827 444 019  
CARTE PROFESSIONNELLE 3402  
2017 000 018 432  
CCI DE L'HÉRAULT – RCP  
SERENIS : VD 7.000.001 / 20535  
GARANTIE FINANCIÈRE QBE :  
022 0006943 / 20535

47 QUAI DU VERDANSON  
CS 15179 • 34090 MONTPELLIER  
TÉL. 04 34 00 90 90

